

opinions

LE POINT DE VUE

de François Bacchetta

Tourisme : en finir avec le malthusianisme français

Depuis le début de la crise financière, easyJet est devenu le premier vecteur de croissance des aéroports et du tourisme français, avec plus de 1 million de nouveaux touristes qui ont découvert notre pays grâce à la compagnie. Cette période de croissance bienvenue, créant plus de 10.000 emplois en France, s'achève. Pour la première fois en 2014, la France a accueilli autant de touristes internationaux qu'en 2013. Cette absence de croissance est inédite et inquiétante, et il est temps d'agir. Le tourisme est un secteur vital pour l'économie française, mais ce n'est pas une rente naturelle. Nous devons agir en entrepreneurs et repenser les cadres existants pour conserver notre place de numéro un.

L'année 2015 présente une véritable occasion de moderniser notre écosystème aérien pour relancer la dynamique touristique. La négociation en cours entre l'Etat et Aéroports de Paris (ADP) à propos du nouveau contrat de régulation économique, fixant un plafond d'augmentation des redevances payées par les compagnies pour les cinq années à venir, est stratégique pour que la France regagne son leadership dans la compétition touristique mondiale.

Le transport aérien est à lui seul responsable de la majorité des arrivées. Le trafic moyen-courrier sans correspondance, donc essentiellement européen, représente environ 70 % du total. Dans ce segment, seul celui du transport à bas prix est dynamique. Aussi, les conditions de son développement sont-elles critiques pour la santé de notre tourisme

et au-delà. Mais, aujourd'hui, faire venir des passagers à Paris coûte de plus en plus cher en termes réels. La (fameuse, pour nous, spécialistes) « caisse aménagée » ou « caisse aéronautique » d'ADP est en partie responsable de cette baisse d'attractivité et de compétitivité de la destination. De quoi s'agit-il ? Dans le contrat actuel, les recettes générées par les activités commerciales d'ADP (boutiques, restaurants, loyers) ne sont pas prises en compte dans la fixation des redevances. Cette situation pousse la

Le tourisme est vital pour l'économie française, mais ce n'est pas une rente naturelle.

Le poids des redevances aéroportuaires pèse de façon trop lourde sur les passagers.

rentabilité d'ADP à la hausse, alors que la rentabilité des investissements aéronautiques se dégrade, ce qui justifie une augmentation des redevances.

Résultat : lors du contrat actuel, les redevances ont augmenté plus vite que l'inflation, et surtout plus vite que le trafic ! La solution la plus simple et soutenue par l'ensemble des compagnies est le retour au système dit de « caisse unique », qui intègre ces recettes. Selon nos estimations, cela pourrait représenter

jusqu'à 3 millions de passagers en plus pour ADP ; l'aéroport n'y perdra pas, mais nous sortirons du malthusianisme actuel. Aujourd'hui, le système de répartition des redevances punit le touriste au moment où l'on fait du tourisme une cause nationale. Faut-il vraiment chercher l'erreur ? Les deux redevances principales rémunérant le service aéroportuaire sont la redevance d'atterrissage et la redevance passager. Ces charges pèsent à ce jour aux deux tiers sur le passager, ce qui correspond à une industrie d'un autre âge. Rééquilibrer les redevances vers l'avion, avec une égale répartition entre passager et appareil, permettrait de stimuler directement le trafic. Afin de diminuer le coût total par passager, la compagnie serait incitée à mieux remplir l'avion et à utiliser les infrastructures aéroportuaires. Les conséquences bénéfiques en termes de productivité des infrastructures et de compétitivité de l'aéroport sont évidentes, avec un effet immédiat. Par ailleurs, l'Etat se doterait d'un outil fiscal au service du développement durable en modulant cette taxe selon l'âge et le type d'avion, et favoriserait le transporteur qui vole à plein sur celui qui vole à moitié vide.

Développer le tourisme en améliorant la compétitivité de nos aéroports et stimuler le trafic sont possibles à charges égales. Il faut le faire en rééquilibrant le partage de valeur vers les compagnies et au service des passagers.

François Bacchetta est directeur général d'easyJet en France.

LE POINT DE VUE

de Benoît Péricard

Médecins libéraux et pouvoirs publics : le dialogue impossible ?

Le moment de communion nationale du mois de janvier n'aura pas permis de dénouer l'imbricolage lié à la future loi de santé. Trois sujets sont au cœur du problème : le tiers payant, l'« étatisation » du système par la mainmise des ARS (agences régionales de santé) et la place des cliniques privées. L'évidence est que ce ne sont pas vraiment les sujets de fond qui posent question (à l'exception des cliniques) mais bien les enjeux de pouvoir et de rôle. Plutôt que de faire passer par la loi des réformes fortement teintées d'idéologie, ne faudrait-il pas, enfin, s'attacher aux conditions d'un dialogue nécessaire à la perpétuation de notre système solidaire ?

Tout d'abord, il faut casser le monopole de la convention entre la CNAM et les syndicats de médecins, seul lieu de dialogue entre les libéraux et les autorités, qui présente deux inconvénients majeurs : au niveau national, le ministère de la Santé en est absent et, au niveau régional, aucune déclinaison ne peut voir le jour. Faute d'une réforme structurelle d'ampleur qui verrait les syndicats renoncer à leur présence (largement symbolique) dans la gestion du système de santé, la création d'une Agence nationale de santé, réunissant le ministère et les caisses de Sécurité sociale, et devenant l'interlocuteur des représentants des professionnels de santé libéraux, s'impose. Au niveau régional, une large part des dispositions conventionnelles devraient être discutées et adoptées. Pour ne prendre qu'un exemple : la question de la permanence

des soins ne se pose pas à l'évidence de la même façon en montagne durant la saison de ski, en région parisienne ou encore sur une île. Ce dialogue au niveau régional réunirait les ARS et les unions de professionnels libéraux.

Ensuite, la question de la rémunération des médecins spécialistes doit être abordée de front. L'empilement de silos, les contrastes parfois choquants entre les disciplines techniques et seulement cliniques ont créé un système opaque, peu réformable. La question se pose de l'unicité d'un statut, qui s'appliquerait

Cassons le monopole de la convention entre la CNAM et les syndicats de médecins.

Serions-nous mûrs pour confier un hôpital public en mandat de gestion à une entreprise privée ?

autant aux spécialistes exerçant en libéral qu'à ceux qui exercent en établissement de santé (hôpital public, clinique ou privé à but non lucratif). Les meilleurs résultats sont obtenus quand la rémunération conjugue des éléments d'équité et une part de productivité. L'unicité d'un statut faciliterait une restructuration territoriale de l'offre en permettant une mobilité accrue des praticiens entre établissements de statuts différents.

Enfin, que voulons-nous faire de nos cliniques ? Nous combinons en France un secteur public dominant avec un secteur privé puissant, cela au détriment du tiers secteur, relevant de l'économie sociale et solidaire, majoritaire dans la plupart des pays développés. Les cliniques ne sont plus les petits établissements de niche qu'elles étaient il y a cinquante ans. La guerre de tranchées que se mènent les fédérations publique et privée prêterait à sourire si la concurrence dans notre domaine était réellement vertueuse ; or, à l'exception des grandes métropoles urbaines, l'offre hospitalière s'articule désormais autour de plateaux techniques, liés aux compétences et au nombre de praticiens, et non à un statut juridique. Sur une immense majorité du territoire, il ne s'agit pas de donner un statut à part aux cliniques mais de les intriquer au contraire dans une offre de soins faite de coopérations, de mutualisations, de partage d'activités. Serions-nous mûrs, comme l'a fait la Suède, et même certaines régions d'Italie, pour confier un hôpital public en difficulté en mandat de gestion à une entreprise privée, en s'assurant strictement du respect des obligations de service public et en visant la fin des déficits ?

Aucun de ces sujets de fond ne figure dans le projet de « loi Touraine ». La fin du quinquennat serait bien employée si elle permettait une avancée dans ces domaines.

Benoît Péricard est associé chargé de la santé chez KPMG, ancien directeur d'ARH et de CHU.

LES ARTICLES LES PLUS LUS SUR LES ECHOS.FR

1. Mairie de Paris : quand NKM caricature Hidalgo
2. Antisémisme : Mélenchon fait condamner Juppé, Copé et NKM
3. Ce que François Hollande et les frondeurs se sont dit
4. Cartel du yaourt : des amendes de 192,7 millions d'euros
5. Universités : la France quatrième au palmarès du Times Higher Education



L'ŒIL DU PHILOSOPHE

par Roger-Pol Droit



L'accident survenu en Argentine sur le tournage de l'émission « Dropped » suscite une émotion légitime. Le déplacement banal tourne au drame : dix vies brisées, cassées d'un coup, dont celles de trois héros du sport. Brutalité et soudaineté sont certes communes à tous les accidents. Elles s'imposent ici avec une violence spéciale : tout est normal, bêtement banal, d'un seul coup, tout est en flammes, tous meurent, les trajectoires s'arrêtent. Des personnalités – connues, attachantes, voire exemplaires – s'effacent à la seconde du monde des vivants. Il faut s'arrêter sur les arrière-plans de la sidération singulière où nous plonge pareille situation : nous désirons expliquer, avoir les résultats des enquêtes, connaître les causes techniques ou humaines. Pourtant, nous constatons en même temps que quelque chose résiste, que nous ne pouvons pas comprendre.

C'est que nous voudrions donner sens au tragique. Mais ce sens se dérobe dès que nous réfléchissons. C'est l'aboutissement d'une longue histoire, qui a éloigné de notre horizon les croyances au destin. Dans l'Antiquité grecque, son existence était communément admise. Les héros des tragédies n'ont pas en main le cours de leur propre vie. Édipe, Oreste, Antigone et tant d'autres s'efforcent, par tous les moyens, d'échapper à leur destin. Au lieu de les soustraire à leur sort, les tentatives qu'ils déploient l'accomplissent de mieux en mieux. Le propre du destin était bien d'être sans échappatoire : décrété une fois pour toutes, il devait se réaliser, quoi qu'on fit. Cette croyance a longtemps duré.

Peu importe que ce soit les dieux, les Parques ou quelque puissance occulte qui ait arrêté le sort de chacun. Il suffit que le cours de l'existence ait été fixé, formulé, proféré d'une manière ou d'une autre : « fatum » – le terme latin qui désigne le destin, la fatalité – signifie « dit ». Croire au destin suppose d'admettre que le sort de chacun de nous a été scellé, quelque part, sans que nous en sachions rien. Les penseurs antiques ont disputé longuement de sa vraisemblance, jusqu'à Cicéron et Alexandre d'Aphrodise – auteurs, l'un après l'autre, d'un traité du destin. Plus près de nous, Jacques le Fataliste, le héros de Diderot, y croit encore, non sans ironie : tout ce qui nous arrive de bien et de mal serait écrit « là-haut », notre par-

cours serait inscrit dans « le grand rouleau ». Les tentatives pour déchiffrer ce texte caché n'ont jamais manqué : divinations, magies et voyances, florissantes hier, le sont encore aujourd'hui.

Pourtant, le paysage mental moderne, dans son ensemble, est profondément différent. Le désenchantement du monde a eu lieu. L'approche rationnelle des causes a triomphé, les sciences exactes ont pris le pas sur les explications ésotériques. Savants et philosophes se sont employés à démonter l'idée de destin, à la remplacer par un monde calculable, constitué d'enchaînements de faits, de suites d'événements objectifs, dépourvus d'intention comme de signification. Un exemple forgé par Spinoza, dans L'« Ethique », éclaire nos erreurs de perspective : un passant est tué par une tuile tombant d'un toit sous l'effet de la tempête. Il fallait donc qu'il vienne à cet instant précis, en ce lieu exact, et que la tempête se soit levée, la veille, au loin, etc. Ces causes multiples échappant à notre connaissance, nous nous réfugions dans « la volonté de Dieu, cet asile de l'ignorance. »

L'accident d'hélicoptères en Argentine nous pousse une fois de plus à donner du sens au tragique.

Confrontés à l'injustice des vies désintégrées, nous voulons tisser, comme les Anciens, les fils du destin.

Tout serait simple si cette grande clarification rationnelle des Modernes suffisait à purger définitivement notre esprit des sortilèges du destin. En fait, nous continuons à recourir au destin de mille manières – et pas seulement par superstition, croyance religieuse ou défaut de lucidité. Simplement parce que la vision rationnelle et objective ne tient pas face aux émotions. Nous avons beau savoir, en tant que Modernes, que les accidents n'ont pas de sens, qu'ils ne révèlent ni ne recèlent aucune intention, qu'ils ne sont au service d'aucun destin, nous persistons inévitablement à y penser peu ou prou. Nous demeurons donc, pour une part, des Anciens. En fait, nous ne pouvons faire autrement que de rétablir du sens, quitte à le bricoler. Confrontés à l'étrangeté des hasards, à l'injustice des vies désintégrées, à la violence du surgissement de l'absurde, nous retissons nécessairement des récits de destins. Les nôtres ne sont pas identiques à ceux des vieux Grecs, cela va de soi, mais ils remplissent la même fonction : compenser les limites de la raison. ■

L'ACTUALITÉ DES THINK TANKS

Entreprises : pour une fiscalité de confiance

IDÉE. Les incitations fiscales aux entreprises sont-elles efficaces ? Le jeune institut Messine (un think tank lancé à l'initiative des commissaires aux comptes) estime que l'on peut mieux faire. Comme pour les ménages, la fiscalité des entreprises se veut plus comportementale, par incitation, dissuasion, punition. Et, comme pour les individus, effets positifs et pervers se composent. Dans l'ensemble, les attentes, du législateur comme de l'entrepreneur, sont déçues. Il en va ainsi du Cice et du crédit d'impôt recherche (qui représentent près du quart des recettes de l'impôt sur les sociétés). La fiscalité incitative se perd en réalité dans une myriade mouvante de dispositions. La fiscalité punitive conduit, elle, entre autres problèmes, à des délocalisations. Une solution face à ce sombre tableau : une fiscalité plus claire, plus stable et impliquant davantage les entreprises dans les montages et les évaluations.

INTÉRÊT. La matière est à la fois technique (avec de redoutables complexités) et idéologique (avec des luttes de principe). Ce premier rapport Messine mêle connaissance des textes, témoignages et observations pratiques des entreprises. Il s'ensuit onze recommandations précises versées à un débat public de première importance.

— Julien Damon

www.institutmessine.fr